

augmenté, et le Gouvernement a signalé qu'en 2011, le service national de téléassistance sur les questions relatives aux drogues avait reçu 470 000 appels et les questions les plus courantes portaient sur la méthamphétamine sous forme cristalline.

727. Les nouvelles évaluations de la prévalence de l'abus de drogues menées en 2010 en Azerbaïdjan et en Géorgie ont montré que, depuis les dernières enquêtes réalisées sur le sujet, en 2008 et en 2006 respectivement, l'abus d'opioïdes (opiacés compris) avait plus que doublé dans ces deux pays. En Azerbaïdjan, la prévalence de l'abus d'opioïdes dans l'année au sein de la population générale âgée de 15 à 64 ans, qui s'élevait à 0,2 % en 2008, était comprise entre 1,3 % et 1,7 % en 2010. En Géorgie, la prévalence de l'abus de drogues est passée de 0,6 % en 2006 à un taux compris entre 1,3 % et 1,4 % en 2010.

728. Les données relatives aux admissions en traitement révèlent, pour l'essentiel des pays d'Asie occidentale, des taux élevés d'abus d'opioïdes, principalement d'héroïne. Les renseignements fournis par les pays concernant les admissions en traitement ont montré que la part des patients admis pour abus d'opioïdes essentiellement variait fortement, puisqu'elle s'établissait entre 31 % et 99 % des admissions depuis 2006, et que les chiffres les plus élevés (75 % et 97 % dans deux pays distincts) étaient enregistrées dans des pays d'Asie centrale. Les évaluations les plus récentes de l'ONUDD portent à croire que 12 % de l'héroïne consommée dans le monde l'était en Asie occidentale (Turquie non comprise).

729. L'offre de traitement est terriblement limitée en Afghanistan, les capacités actuelles permettant tout juste de prendre en charge 3 % du nombre estimé de personnes faisant abus d'opiacés. Il existe dans le pays 50 centres de soins aux toxicomanes qui proposent des traitements et des services postcure. On en compte neuf dans la province de Kaboul. Sur ces neuf établissements, qui ont une capacité totale de 255 lits, deux sont destinés aux femmes et un aux enfants, les six centres restants accueillant les hommes. Ces centres accueillent chaque année près de 2 000 toxicomanes, qui y reçoivent un traitement d'une durée moyenne de un mois seulement. Le taux de réussite du traitement et le taux de rechute n'ont pas été communiqués.

730. D'après le Ministère iraquien de la santé, le nombre de toxicomanes admis en traitement hospitalier ou ambulatoire dans tout le pays augmentait régulièrement: on recensait ainsi 1 462 patients en 2008, 2 337 patients en 2009, 5 668 patients en 2010 et 2 761 patients au premier semestre de 2011. Le nombre d'admissions le plus élevé a été enregistré dans le district de Basra, situé dans le sud du pays, à la frontière avec la République islamique d'Iran, le

trihexyphénidyle (benzhexol) étant la drogue la plus fréquemment citée comme substance à l'origine de la prise en charge. Cette substance fait également l'objet d'abus en République arabe syrienne. L'OICS encourage les Gouvernements afghan et iraquien à développer, avec l'aide de la communauté internationale, l'offre de services de traitement de la toxicomanie adaptés sur tout le territoire de leur pays respectif.

731. L'OICS note avec satisfaction que certains pays d'Asie occidentale, comme la Jordanie et le Liban, ont pris des mesures pour renforcer les capacités de leurs centres de traitement et de réadaptation, et plus particulièrement la participation des services médicaux publics et privés, afin de toucher le plus grand nombre possible de toxicomanes. Ainsi, au Liban, les toxicomanes sont soignés dans des hôpitaux et par des organisations non gouvernementales. Une étude citée par le Ministère de la Santé, qui portait sur les toxicomanes soignés dans des hôpitaux et par des organisations non gouvernementales en 2011, indiquait que 1 411 patients (1 206 hommes et 205 femmes) étaient sous traitement, pour abus de tranquillisants (près de 22 %), d'alcool (16 %), de cocaïne, d'amphétamine, d'huile de cannabis, d'héroïne et de codéine (par ordre décroissant), et que 119 d'entre eux souffraient de polytoxicomanie.

D. Europe

1. Principaux faits nouveaux

732. L'abus drogues illicites en Europe s'est stabilisé ces dernières années, même si c'est à un niveau élevé. Toutefois, l'apparition de nouvelles substances psychoactives, connues sous les noms de "nouvelles drogues synthétiques" ou d'"euphorisants légaux", constitue un problème de taille auquel de nombreux gouvernements répondent en plaçant sous contrôle national certaines substances ou certains groupes de substances. À cela s'ajoute le problème de la polytoxicomanie, c'est-à-dire de la consommation de drogues illicites en association avec d'autres drogues, de l'alcool ou des substances non placées sous contrôle. En 2011, la Bulgarie, la Grèce et la Roumanie ont fait état d'une hausse importante du nombre de nouveaux cas d'infection à VIH due à une prévalence élevée parmi les usagers de drogues par injection.

733. La Bosnie-Herzégovine est devenue une importante plaque tournante régionale du trafic de stupéfiants. Les principaux itinéraires de trafic traversent la Bulgarie, la Roumanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine jusqu'au Kosovo³³, se poursuivent au Monténégro et en

³³ Toute mention du Kosovo dans la présente publication

Serbie jusqu'en Bosnie-Herzégovine, avant d'atteindre la Croatie, la Slovénie et les marchés d'Europe occidentale.

734. En octobre 2011, la Convention portant création du Centre de détection et de répression en Europe du Sud-Est est entrée en vigueur et le Centre de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est a pris le nom de Centre de détection et de répression en Europe du Sud-Est. Celui-ci a pour principal objectif d'appuyer les autorités nationales compétentes de ses États membres et d'améliorer la coordination pour ce qui est de prévenir et de combattre la criminalité organisée dans la région. Il a hérité des activités du Centre de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, à savoir 12 années d'activités opérationnelles, d'enquêtes conjointes, de sessions de formation et d'analyses stratégiques couvrant les zones les plus sensibles de l'Europe du Sud-Est du point de vue de la criminalité.

735. Le nombre de laboratoires de fabrication illicite d'amphétamines détectés s'est accru, et certains de ces sites avaient une capacité de fabrication très importante. Il semble que la méthamphétamine continue de se substituer à l'amphétamine en Europe septentrionale et occidentale, la quantité de méthamphétamine saisie en Europe septentrionale ayant considérablement augmenté.

2. Coopération régionale

736. En novembre 2011, un dialogue sur les drogues s'est tenu entre l'Union européenne et la Fédération de Russie à Bruxelles. Le même mois, une conférence ministérielle régionale consacrée aux défis et succès de la coopération régionale et transnationale en matière de lutte contre la criminalité organisée en Europe du Sud-Est s'est tenue à Belgrade. Y ont participé des ministres de l'intérieur, des ministres de la justice et des procureurs généraux des pays de la région, ainsi que des représentants d'États membres de l'Union européenne et des membres de la Commission européenne. Les participants sont convenus qu'il fallait mettre sur pied des équipes d'experts chargées de suivre la coopération régionale dans le domaine de la lutte contre la criminalité et de la coopération judiciaire.

737. En novembre 2011, les services de détection et de répression, les autorités douanières et les services de renseignement financier compétents des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) ont participé à l'initiative antidrogue régionale dite opération "Canal", menée tous les ans sous les auspices de l'OTSC. Au cours de cette opération, plusieurs tonnes de drogues et de

substances psychotropes ont été saisies, dont 11,6 tonnes d'opium, 17,4 tonnes d'herbe de cannabis, 3,2 tonnes de résine de cannabis et 871 kg d'héroïne.

738. Lors d'une réunion de haut niveau tenue en décembre 2011, le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe a décidé de renforcer la coopération avec les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, notamment dans les domaines de la prévention et du traitement, et a adopté un document d'orientation sur les drogues licites et illicites ainsi qu'un document stratégique prévoyant un accord politique relatif aux drogues. Toujours en décembre 2011, la Commission européenne a proposé la création d'un Système européen de surveillance des frontières (EUROSUR) pour améliorer la coordination entre les États membres et prévenir et combattre la grande criminalité, y compris le trafic de drogues.

739. Le Conseil de l'Union européenne a adopté en décembre 2011 des conclusions sur les nouvelles substances psychoactives et, en juin 2012, des conclusions sur la nouvelle stratégie antidrogue de l'Union européenne pour 2013-2020, qui portent sur la polytoxicomanie, la diffusion rapide de nouvelles substances psychoactives, l'accès à des médicaments contrôlés délivrés sur ordonnance et la lutte contre l'abus de ces médicaments, l'utilisation d'Internet comme moyen permettant de diffuser plus facilement des drogues illicites, le détournement de précurseurs, la qualité des services liés à la réduction de la demande, et l'incidence élevée de maladies à diffusion hématogène. Le Comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure de l'Union européenne a fait de la lutte contre les drogues de synthèse et les nouvelles substances psychoactives l'une des priorités de l'Union européenne en matière de lutte contre la criminalité organisée. La Commission européenne était en train de réaliser une étude d'impact sur un nouvel instrument destiné à se substituer à la décision 2005/387/JAI du Conseil relative à l'échange d'informations, à l'évaluation des risques et au contrôle des nouvelles substances psychoactives et a annoncé qu'elle proposerait une législation européenne plus stricte à cet égard. En 2012, un certain nombre d'instances régionales et interrégionales ont porté leur attention sur le défi posé par les nouvelles substances faisant l'objet d'abus.

740. En janvier 2012, l'Organisation mondiale des douanes a organisé à Bruxelles son premier Forum mondial sur la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et les menaces liées, auquel ont participé des représentants d'autorités douanières de 65 pays ainsi que des organisations internationales et régionales. Ce forum a permis d'échanger des meilleures pratiques en matière de lutte contre le trafic de drogues et de précurseurs chimiques et contre le blanchiment d'argent et la corruption qui y sont associés.

s'entend au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

741. En février 2012, à sa septième réunion, le Conseil conjoint Union européenne-Mexique établi par l'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres et le Mexique a salué les mesures visant à relancer l'accord sur le contrôle des précurseurs.

742. En février et mars 2012, la première réunion sur la coopération en matière de politiques antidrogue en Europe du Sud-Est et dans les Balkans, tenue à Dubrovnik (Croatie), a mis l'accent sur l'échange d'informations et de données d'expérience. La deuxième réunion de ce type, tenue en septembre 2012 à Zagreb, était axée sur les services de réadaptation et de réinsertion.

743. En mars 2012, un mémorandum d'accord a été conclu à Bruxelles entre l'OICS et l'Organisation mondiale des douanes. Cet accord a formalisé la coopération qui s'exerce de longue date entre ces deux organismes, l'objectif étant de renforcer, dans le cadre de leur mandat respectif, les mesures de lutte contre la drogue à l'échelle internationale.

744. En mai 2012, dans le cadre du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, une conférence internationale sur l'alcool, les drogues et la prévention en milieu professionnel, organisée à Strasbourg (France), a adopté un cadre de référence pour les politiques de prévention de la consommation d'alcool et de drogues en milieu professionnel.

745. En mai 2012, l'ONUDC a lancé un nouveau programme régional pour l'Europe du Sud-Est pour la période 2012-2015, axé sur la lutte contre le trafic illicite et la criminalité organisée en vue d'améliorer la gouvernance, la justice et la sécurité. Ce programme vise à combattre le trafic de drogues illicites par la route des Balkans et les problèmes connexes, ainsi qu'à améliorer la coopération intrarégionale entre les pays situés le long de la route des Balkans et ceux d'Asie occidentale et centrale et d'Europe concernés par le trafic d'héroïne en provenance de l'Afghanistan.

746. Durant la quatorzième réunion de haut niveau du Mécanisme de coordination et de coopération entre l'Union européenne et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes dans le domaine de la lutte contre les drogues, tenue à Bruxelles en juin 2012, les participants ont exprimé leur soutien en faveur, notamment, de la poursuite de la coopération entre les deux régions afin de répondre au problème mondial de la drogue. Il a été souligné que cette coopération devait porter sur la prévention, l'intervention précoce, le traitement, la réadaptation, la réinsertion sociale et la réduction des effets néfastes de l'abus de drogues sur la santé et la société.

747. Le troisième Forum mondial contre la drogue, organisé à Stockholm en mai 2012, était consacré aux droits de l'homme et au droit des enfants d'être protégés contre les drogues illicites, l'usage de telles drogues et les problèmes liés à leur trafic en Amérique latine, ainsi qu'à la prévention primaire. Les représentants des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Italie, du Royaume-Uni et de la Suède ont signé à cette occasion une déclaration commune dans laquelle ils réaffirment leur détermination à garantir une disponibilité suffisante de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins de soulagement de la douleur, de traitement médical et de recherche; à prévenir et réduire l'usage de ces substances à d'autres fins et à atténuer les conséquences d'un tel usage; et à préconiser une approche équilibrée face au problème mondial de la drogue dans le cadre d'un partenariat international renforcé. Le deuxième congrès de la World Federation against Drugs, qui s'est aussi tenu à Stockholm en mai 2012, a abouti à une déclaration soulignant la nécessité d'appuyer les conventions internationales relatives au contrôle des drogues et de promouvoir des politiques visant à limiter les effets néfastes des drogues par la prévention, la détection, la répression et les programmes de traitement et de récupération.

3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

748. De nombreux pays de la région ont mis en place une législation pour relever les défis posés par l'abus de nouvelles substances psychoactives. En Autriche, les substances ou groupes de substances non inscrits aux Tableaux des Conventions de 1961 et de 1971 et susceptibles d'avoir des effets psychoactifs, de faire l'objet d'abus et de constituer une menace pour la santé ont été placés sous contrôle en vertu d'une législation entrée en vigueur en janvier 2012.

749. Chypre a intégré un système générique de classification à sa législation nationale antidrogue en 2011. Au Danemark, le classement générique des drogues, y compris des cannabinoïdes de synthèse, a été introduit en vertu d'une législation entrée en vigueur en juillet 2012. En juin 2011, la Finlande a modifié la loi sur les stupéfiants de 2008 pour permettre le contrôle des substances sur la base d'une évaluation des risques menée par l'Agence nationale du médicament en coopération avec la police, les autorités douanières et l'Institut national de la santé et du bien-être. En avril 2012, la Hongrie a ajouté à la législation existante un tableau C, auquel une substance peut être inscrite lorsqu'une évaluation rapide en bonne et due forme montre qu'elle influe sur le système nerveux central et constitue donc une grave menace pour la santé publique, à l'instar des substances visées par les conventions internationales

relatives au contrôle des drogues, et qu'elle n'a aucun usage thérapeutique. Dans l'année suivant son inscription au tableau, la substance doit faire l'objet d'une évaluation des risques, qui donne lieu soit à son placement sous contrôle proprement dit, soit à son retrait du tableau; les groupes de composés restent inscrits au tableau tant que l'une des substances qui y figurent répond aux critères susmentionnés. En Suisse, depuis la promulgation de la loi antidrogue révisée en juillet 2011, il est possible de placer de nouvelles substances synthétiques sous contrôle national dans le cadre d'examen annuels. Au Royaume-Uni, la possibilité de prendre des décisions de classement temporaire a été introduite en novembre 2011 dans la loi dite *Misuse of Drugs Act* de 1971, ce qui permet de placer sous contrôle pour un an toute nouvelle substance psychoactive faisant ou susceptible de faire l'objet d'un mésusage ou pouvant avoir des effets nocifs. En outre, un nouveau plan d'action pour la lutte contre les substances psychoactives publié en mai 2012 vise à réduire la demande de telles substances par la diffusion d'informations sur les risques et dangers qui y sont liés, la limitation de l'offre et la fourniture de services de traitement et de soutien efficaces en vue d'une récupération durable.

750. Par ailleurs, de nombreux pays de la région placent sous contrôle national des substances ou des groupes de substances. Ainsi, la méphédronne a été placée sous contrôle dans la plupart des États membres de l'Union européenne, à savoir en Espagne, en Finlande, en Grèce, en Lettonie, en République tchèque et en Slovaquie, ainsi qu'en Suisse (en 2011 dans tous ces pays), et le tapentadol a été placé sous contrôle national à Chypre, en Espagne, en Estonie, en Finlande, en Grèce et en Lettonie (en 2011).

751. En mai 2011, la première enquête nationale sur la consommation de drogues et autres substances addictives au sein de l'ensemble de la population a été lancée en Croatie. En juillet 2011, le Gouvernement croate a adopté des modifications à la loi sur la répression de l'abus de drogues (OG 84/11), ce qui a permis d'introduire dans le pays le formulaire unifié utilisé par les médecins de l'espace Schengen pour prescrire, à des fins personnelles et pour une durée maximale de 30 jours, des médicaments contenant des stupéfiants aux personnes voyageant dans la région. En octobre 2011, le Parlement croate a adopté un nouveau code pénal qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Celui-ci punit l'abus de stupéfiants conformément aux dispositions de deux lois pénales sur la possession, la fabrication et le commerce non autorisés de médicaments et de substances interdites dans le milieu sportif. Il prévoit aussi l'incrimination de la culture de plantes et de champignons permettant d'obtenir des stupéfiants et celle des activités relatives au blanchiment d'argent. Dans le cadre du processus d'adaptation du système croate de

réduction de la demande de drogues aux normes européennes, le Gouvernement a lancé en 2011 la constitution d'une base de données pour les programmes de lutte contre l'abus de drogues dans le pays. L'objectif de cette base est de rassembler des informations sur l'ensemble des activités de réduction de la demande mises en œuvre à tous les niveaux en Croatie.

752. Au Danemark, le conseil municipal de Copenhague a décidé en novembre 2011 qu'il demanderait au Gouvernement l'autorisation de mettre en place un système expérimental de légalisation du commerce et de l'usage de cannabis. Toutefois, selon des informations communiquées par le Gouvernement, cette autorisation n'a pas été demandée et ne serait pas accordée. En juillet 2012, une modification de la loi antidrogue devait entrer en vigueur. Elle visait à habiliter le Ministre de la santé à délivrer, à la demande des autorités municipales, des licences pour l'ouverture de salles de consommation de drogues et à en réglementer l'exploitation par les autorités municipales et des organismes privés ayant conclu un accord opérationnel avec celles-ci. Le Gouvernement danois a été informé de la position de l'OICS selon laquelle les salles de consommation étaient contraires aux dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

753. En mai 2012, un code de conduite élaboré par le Gouvernement français et l'industrie chimique a été publié dans le but de faciliter la détection et la notification des transactions de précurseurs chimiques suspects.

754. En août 2012, l'Irlande a publié la *National Substance Misuse Strategy*, qui intègre pour la première fois des stratégies consacrées à l'alcool et à l'abus de drogues. En janvier 2012, de nouvelles procédures sont entrées en vigueur en Lettonie pour le traitement de la dépendance à l'alcool, aux stupéfiants, aux substances psychotropes, aux substances toxiques et au jeu. Les règles concernant le traitement de substitution aux opioïdes ont été revues et ce type de traitement peut désormais être administré, y compris en dehors de la capitale sous certaines conditions.

755. En décembre 2011, le Parlement lituanien a adopté une résolution politique dans laquelle il a exprimé sa profonde inquiétude face aux nouvelles substances psychoactives et préconisé de nouvelles mesures préventives et des mesures de contrôle renforcées. Le même mois, un décret gouvernemental a fixé les conditions de stockage des précurseurs chimiques, désormais conformes à la réglementation de la Commission européenne.

756. En juin 2012, la République de Moldova est devenue, avec l'adoption de la loi n° 75, le trente-septième membre du Groupe Pompidou. Ce dernier collabore actuellement avec la République de Moldova dans les domaines du

traitement de la toxicomanie en milieu carcéral, de la prévention de l'usage de drogues auprès des jeunes et de l'élaboration de systèmes visant à améliorer la détection des drogues aux aéroports européens.

757. Aux Pays-Bas, des modifications du cadre national régissant les “coffee shops” visés par la loi sur l'opium sont entrées en vigueur en janvier 2012; elles doivent permettre de réduire la taille des établissements, de faciliter le contrôle et de lutter contre le “tourisme de la drogue”. L'accès aux “coffee shops” devrait être restreint aux résidents des Pays-Bas de 18 ans au moins qui sont membres d'un “coffee shop”, le nombre de membres par établissement étant limité à 2 000 par année civile. Ces restrictions ont été appliquées dans trois provinces du sud (Limbourg, Brabant septentrional et Zélande) en mai 2012 et devraient être appliquées dans l'ensemble du pays à partir de janvier 2013. Les modifications prévoient en outre une distance minimale accrue entre les “coffee shops” et les établissements d'enseignement du secondaire, y compris professionnel. L'OICS a pris note de cette évolution, mais considère toujours que les “coffee shops” vont à l'encontre des dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

758. Le 1^{er} juin 2012, des mesures visant à interdire la vente libre de médicaments contenant de la codéine ou ses sels sont entrées en vigueur en Fédération de Russie. Depuis, les pharmacies ne sont autorisées à délivrer ces médicaments que sur prescription médicale. Ces contrôles accrus s'expliquent par le fait que ces médicaments sont souvent utilisés pour fabriquer clandestinement de la désomorphine.

759. En novembre 2011, le Gouvernement serbe a créé au sein du Ministère de la santé une commission sur les substances psychoactives placées sous contrôle. Ce comité interministériel est chargé de donner des conseils d'experts au Gouvernement sur les questions liées aux substances psychotropes ainsi que de délivrer des licences aux laboratoires de criminalistique.

760. En 2012, le Gouvernement ukrainien a adopté une stratégie nationale antidrogue pour la période allant jusqu'en 2020. Cette stratégie définit des mesures d'ordre administratif, social, médical, juridique, éducatif, informatif et autres visant à prévenir l'usage non médical de drogues, à réduire l'offre et la demande de drogues illicites et à faciliter la disponibilité de drogues à des fins médicales et scientifiques.

761. Au Royaume-Uni, le *National Institute for Health and Clinical Excellence* a publié en mai 2012, pour l'Angleterre et le pays de Galles, des orientations cliniques sur la prescription d'opioïdes forts pour la prise en charge de la douleur des adultes en soins palliatifs. Il y notait que, selon

des données publiées, la douleur provoquée par les maladies, notamment le cancer, à un stade avancé restait sous-traitée et y exprimait le souhait de contribuer à améliorer la gestion de la douleur et la sécurité des patients.

4. Culture, production, fabrication et trafic

a) Stupéfiants

762. La culture illicite du cannabis en Europe occidentale et centrale, notamment la culture en intérieur et la culture à l'échelle commerciale, a continué de progresser. La participation de groupes criminels à cette activité, observée en Allemagne, en Bulgarie, au Danemark, en France, en Hongrie, en Italie, en Norvège, au Royaume-Uni, en Slovaquie et en Suède, est de plus en plus préoccupante. Lors d'une étude réalisée par l'OEDT dans 30 pays européens, 16 pays ont indiqué que la culture en intérieur était la principale méthode de culture illicite, tandis que l'Allemagne, la France, la Lettonie, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suède ont fait savoir que cette forme de culture s'était répandue ces dernières années, la France précisant que c'était celle qui était employée dans trois cas sur quatre. La culture hydroponique a été observée dans 12 pays (Belgique, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie et Slovénie) et se serait développée en République tchèque et en Slovaquie. Au Royaume-Uni, le nombre de sites de culture illicite du cannabis détectés a continué d'augmenter, tandis que la taille et l'échelle des sites de culture commerciale illicite ont diminué. En Finlande, la culture personnelle à petite échelle se répand. La Slovénie a indiqué une hausse de la culture en intérieur et une baisse simultanée de la culture en extérieur. La Bulgarie a signalé que la culture du cannabis en intérieur s'était accrue en 2011. Les “grow shops”, points de vente au détail proposant des produits pour la culture de plantes en intérieur, ont été considérés comme pouvant servir d'indicateurs de la hausse de la production locale illicite de cannabis, notamment en intérieur. Selon l'OEDT, l'existence de tels points de vente a été signalée en 2009 dans 15 pays d'Europe occidentale et centrale, 7 d'entre eux ayant noté la présence d'informations sur la culture du cannabis dans ces points de vente.

763. L'herbe de cannabis continue de faire l'objet d'un trafic en grandes quantités en Europe orientale et centrale. Elle est généralement acheminée de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Albanie et du Kosovo vers le Monténégro et le sud de la Bosnie-Herzégovine. Des données indiquent que l'herbe qui est produite dans la région joue un rôle de plus en plus important dans la chaîne d'approvisionnement des marchés européens du cannabis. Si l'Albanie a signalé une baisse des saisies d'herbe de cannabis produite localement, la Bulgarie et

l'Ukraine ont fait état d'une hausse de la culture du cannabis. Les saisies de résine de cannabis importée d'autres régions continuent de reculer et celles d'herbe de cannabis restent relativement stables, mais à un niveau nettement inférieur à celui d'il y a 10 ans. En revanche, le nombre de pieds de cannabis saisis a considérablement augmenté entre 2004 et 2010. S'il existe une tendance générale à la stabilisation ou à la baisse de l'abus de cannabis dans la région, 1 % des adultes européens en consomment probablement chaque jour ou presque et 4 % des élèves âgés de 15 ou 16 ans déclarent en faire abus au moins une fois par semaine (en France et à Monaco, plus d'un élève sur cinq dans cette tranche d'âge a déclaré en avoir consommé au cours du mois précédent). La demande de traitement pour abus de cannabis est en hausse; entre 2004 et 2009, le nombre de personnes commençant pour la première fois un traitement pour abus de cannabis principalement a augmenté de 40 % dans 18 pays européens.

764. L'Ukraine a déclaré que de vastes cultures illicites de cannabis avaient été éradiquées à proximité de sa frontière avec la République de Moldova et estimé à 920 hectares la superficie consacrée à la culture illicite du cannabis en 2010. L'Albanie, autre grand producteur d'herbe de cannabis, a mis en place des mesures de détection et de répression contre les cultivateurs et trafiquants de cannabis et revu à la baisse son estimation de la capacité de production; les zones consacrées à la culture et à la production illicites de cannabis ont continué de se réduire à la suite des opérations conjointes menées par les services de détection et de répression nationaux. En 2011, 89 cas de culture du cannabis ont été relevés et 21 267 pieds de cannabis ont été détruits. En outre, 79 personnes ont été arrêtées et ont fait l'objet d'enquêtes en rapport avec des infractions liées à la culture illicite du cannabis.

765. La Croatie n'a signalé aucun cas majeur de production de drogues; elle n'a enregistré qu'un nombre limité de cas de culture et de culture en intérieur intensive du cannabis par de petits groupes criminels. Le cannabis disponible sur le marché croate provient de l'Albanie; il est acheminé via la route des Balkans par des groupes criminels organisés qui le font transiter par le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine pour le faire parvenir en Croatie et en Europe occidentale. En ex-République yougoslave de Macédoine, la culture à petite échelle de cannabis, essentiellement destiné à la consommation locale, est la seule forme connue de production illicite de drogues. Au premier semestre 2011, les autorités ont détecté 222 infractions relevant de la "production et du commerce illicites de stupéfiants". La plus importante saisie de cannabis signalée portait sur 105 kg, qui avaient été

introduits clandestinement dans le pays depuis l'Albanie le 11 juin 2011.

766. Les saisies de résine de cannabis en Europe occidentale et centrale continuent de reculer, les 534 tonnes saisies dans la région en 2010 représentant près de la moitié du volume record de 1 078 tonnes enregistré en 2004, et le nombre d'opérations étant tombé à son niveau le plus bas depuis 2003. En Espagne, pays dont les autorités douanières saisissent la plus grande quantité de résine de cannabis au monde, les saisies ont diminué en 2010 pour la deuxième année consécutive et se situent à leur niveau le plus bas depuis 1997. Les saisies de résine de cannabis réalisées par les douanes en Europe occidentale ont reculé de 178 tonnes en 2010 à 147 tonnes en 2011. Une quantité record de résine de cannabis – essentiellement destinée à la Fédération de Russie – a cependant été saisie en Finlande en 2011. L'importance relative du Maroc en tant que source d'approvisionnement en résine de cannabis pour l'Europe, premier marché illicite mondial, serait en train de décroître en raison de la place de plus en plus grande qu'occuperait la résine provenant d'autres pays comme l'Afghanistan, l'Inde, le Liban et le Pakistan. Il a néanmoins été établi que près des trois quarts de la résine de cannabis saisie en Europe occidentale par les autorités douanières en 2011 provenaient du Maroc. Le volume saisi par les autorités douanières en Europe orientale et centrale a lui aussi considérablement chuté puisque 95 kg de résine ont été saisis lors de quatre opérations en 2011, alors que 814 kg l'avaient été lors de 44 opérations en 2010. La plupart des opérations ont été réalisées à bord de trains en provenance de l'Azerbaïdjan, du Tadjikistan ou de l'Ukraine. La plus grande opération a toutefois été signalée par le Bélarus: 131 kg de résine de cannabis saisis à la frontière terrestre avec la Lettonie.

767. Le nombre de saisies d'herbe de cannabis en Europe occidentale et centrale augmente depuis 2001; il a ainsi été multiplié par deux entre 2005 et 2009 et a dépassé pour la première fois le nombre de saisies de résine de cannabis en 2010. La quantité d'herbe de cannabis saisie dans la région se maintient à environ 60 tonnes depuis 2004 (62 tonnes en 2010), soit la moitié du niveau record de 124 tonnes atteint en 2002. Après un recul des saisies réalisées par les douanes en Europe occidentale entre 2009 et 2010, la quantité totale saisie a plus que doublé, passant de 8,8 tonnes en 2010 à 17,7 tonnes en 2011. Selon l'ONU DC, les saisies d'herbe de cannabis ont, en poids, diminué en Europe occidentale mais augmenté en Europe septentrionale, centrale et orientale entre 2001 et 2010. Le volume des interceptions d'herbe de cannabis réalisées en Europe orientale et centrale en 2011 est plus du double de celui de 2010 et s'élève au total à 2,7 tonnes saisies lors de 74 opérations. Selon l'Organisation mondiale des douanes, l'Albanie reste

un important pays d'origine de l'herbe de cannabis saisie en Europe orientale et centrale, représentant un volume de 2 194 kg, soit plus de 80 % de la quantité totale saisie en 2011. Pratiquement toutes les saisies d'herbe de cannabis effectuées en Europe orientale et centrale ont eu lieu lors du transport de la substance par la route.

768. Les saisies de pieds de cannabis ont continué d'augmenter en Europe depuis 2004, passant de 1,7 million cette année-là à environ 30 millions en 2010; elles se sont élevées au total à 42 tonnes en 2008 et à 35 tonnes en 2010, quantité saisie pour la plus grande partie en Espagne (27 tonnes) et en Bulgarie (4 tonnes). Au Royaume-Uni (Angleterre et pays de Galles), le nombre de saisies a augmenté de 12 %, malgré une baisse du nombre de pieds saisis. En Allemagne, si les saisies de résine et d'herbe de cannabis ont diminué de pratiquement 20 % entre 2010 et 2011, celles de pieds de cannabis se sont accrues de près d'un tiers.

769. Bien que la quantité de cocaïne saisie en Europe occidentale et centrale ait reculé ces dernières années, on observe certains signes de stabilisation. Après être passée d'environ 50 tonnes en 2009 à quelque 60 tonnes en 2010, les saisies de cocaïne dans la région se sont maintenues à un niveau représentant à peu près la moitié de la quantité record de 120 tonnes atteinte en 2006. L'Espagne a encore déclaré la plus grande quantité saisie (25 tonnes), soit près de la moitié du volume total saisi en Europe occidentale et centrale. Elle était suivie par les Pays-Bas (10 tonnes). La quantité de cocaïne saisie par les autorités douanières en Europe occidentale est restée relativement stable, se situant entre 34 et 37 tonnes par an environ entre 2009 et 2011, soit près de la moitié des saisies mondiales de cocaïne réalisées par les autorités douanières. En Roumanie, la quantité totale de cocaïne saisie en 2011 dépassait les 161 kg, représentant près de 63 fois la quantité saisie en 2010 (2,6 kg). Ce volume s'explique principalement par une opération importante (157,5 kg) réalisée au port de Constanta.

770. Les trafiquants de cocaïne utilisent les ports de Croatie et de Grèce pour les envois à destination de l'Europe orientale. La cocaïne est ensuite transportée vers des ports de plus petite taille au Monténégro et en Albanie, d'où elle est acheminée par transport terrestre au Kosovo, puis en Serbie, avant d'atteindre la Bosnie-Herzégovine et les marchés d'Europe occidentale. L'abus de cocaïne en Europe occidentale et centrale reste stable, malgré une prévalence annuelle élevée (1,2 %).

771. Le transport maritime constitue toujours le principal moyen de transport de la cocaïne à destination de l'Europe occidentale; de fait, près de 80 % de la quantité saisie par les autorités douanières en 2011 étaient acheminés par cette

voie. Les saisies douanières de cocaïne réalisées dans les aéroports représentaient toutefois 15 % de la quantité saisie en Europe occidentale. La cocaïne est de plus en plus souvent acheminée en Slovénie au moyen de conteneurs provenant d'Amérique latine; les envois arrivent également dans des ports de la mer Adriatique pour être introduits en Slovénie via les Balkans occidentaux. Quatre-vingt pour cent de la cocaïne saisie en Europe occidentale par les autorités douanières en 2011 provenaient de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Panama, du Pérou, de la République dominicaine et du Venezuela (République bolivarienne du). En 2010, les livraisons de cocaïne en Fédération de Russie provenaient majoritairement de l'Équateur. Cette tendance s'est poursuivie en 2011, deux opérations réalisées au port de Saint-Petersbourg ayant permis de saisir 20,6 kg et 4,5 kg de cocaïne en provenance de l'Équateur. Depuis 2009, les Caraïbes jouent un rôle de plus en plus important dans le trafic de cocaïne à destination de l'Europe. Ainsi, la République dominicaine a été identifiée comme le pays d'origine de 273 envois (soit 3,5 tonnes) de cocaïne saisis par les autorités douanières en Europe occidentale en 2011. La nette hausse, d'environ 50 %, des saisies françaises de cocaïne en 2011 (près de 11 tonnes) par rapport à 2009 et 2010 s'explique par les opérations effectuées dans les Caraïbes. En janvier 2012, 1,2 tonne de cocaïne à destination du marché européen a été saisie sur deux navires au large des côtes de la Martinique.

772. En Europe orientale, le principal problème en matière de drogues reste le trafic d'héroïne et d'opiacés en provenance de l'Afghanistan. La Turquie est toujours l'un des principaux couloirs du trafic d'héroïne à destination de l'Europe. Cette substance continue de transiter par l'Asie centrale avant d'être introduite via la partie septentrionale de la "route de la soie" (passant par le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan) en Fédération de Russie, où elle est destinée tant à la consommation nationale qu'au trafic vers les pays d'Europe occidentale.

773. En 2010, quelque 6 tonnes d'héroïne ont été saisies en Europe occidentale et centrale, ce qui représente une baisse par rapport aux 8 à 9 tonnes environ saisies chaque année entre 2005 et 2009. Les plus grandes quantités saisies l'ont été en France et en Italie (chacun de ces pays ayant saisi une tonne environ), et les quantités saisies en Bulgarie et au Royaume-Uni ont diminué, d'où la baisse du volume total des saisies. Les saisies d'héroïne effectuées par les douanes en Europe occidentale sont passées de 1,9 tonne en 2009 à 1 tonne en 2011. L'offre d'héroïne sur le marché des drogues illicites a diminué dans certains pays européens entre 2010 et 2011. Ce constat a été confirmé par des données

d'Irlande indiquant que le taux d'échantillons analysés par le laboratoire du *Drug Treatment Centre Board* et contenant de la 6-acétylmorphine, marqueur de l'héroïne, était à son niveau le plus faible en décembre 2010 et avait légèrement augmenté au début de l'année 2011. Les échantillons dont l'analyse avait révélé la présence de benzodiazépines ont atteint un niveau record en décembre 2010, période coïncidant avec la pénurie d'héroïne, et ont ensuite continué d'augmenter, indiquant soit le remplacement de l'héroïne par les benzodiazépines, soit le "coupage" de l'héroïne avec ces substances.

774. En 2010, une baisse des saisies d'héroïne a été enregistrée dans la majorité des pays (hors République islamique d'Iran) situés le long du principal itinéraire de trafic traversant les Balkans, entre l'Afghanistan et l'Europe occidentale et centrale via l'Europe du Sud-Est, même si d'importantes quantités d'héroïne ont continué d'être acheminées par cet itinéraire. En 2011, presque les deux tiers de l'héroïne saisie aux frontières du Royaume-Uni avaient été acheminés directement depuis le Pakistan (par avion et dans des conteneurs). Dans le même temps, la quantité d'héroïne introduite illicitement au Royaume-Uni par la Turquie a diminué. Selon l'Organisation mondiale des douanes, la tendance à la baisse des quantités d'héroïne saisies en Europe orientale et centrale observée depuis 2009 s'est poursuivie. En 2011, la quantité totale d'héroïne saisie représentait 23 % du volume saisi en 2010.

775. Les quantités d'héroïne saisies par les autorités douanières le long de la traditionnelle route des Balkans (Turquie, Roumanie, Hongrie et Autriche) étaient supérieures à celles saisies le long de l'itinéraire sud de cette route (à destination de l'Italie via l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine ou la Grèce), tandis que la "route de la soie" était toujours largement empruntée. En Roumanie, la quantité d'héroïne saisie a diminué de près de 90 %, passant de 108 kg en 2010 à 12 kg en 2011. Les autorités douanières bulgares ont, à elles seules, saisi 60 % des quantités qui l'ont été en Europe orientale et centrale et plus de 85 % du volume total saisi. Les deux plus grandes opérations ont eu lieu en Bulgarie. La première a été effectuée à la frontière avec la Turquie, au poste de contrôle de Kapitan Andreevo, où les autorités douanières ont découvert 96 kg d'héroïne en provenance de la Turquie, tandis que la seconde a eu lieu à la frontière avec la Roumanie, au poste de contrôle de Ruse, où les autorités douanières ont découvert 43 kg d'héroïne à destination des Pays-Bas dans le chargement d'un camion. D'importantes saisies d'héroïne ont également été signalées par les autorités douanières de l'ex-République yougoslave de Macédoine, celles d'Ukraine, de Serbie et d'Albanie ayant fait état de quantités nettement inférieures. En 2011, la

Fédération de Russie a déclaré 101 opérations douanières, qui ont porté sur 138 kg au total.

776. L'Europe occidentale ne représentait qu'une faible part (environ 3 %) des saisies mondiales d'opium effectuées par les autorités douanières en 2011. La Turquie a été identifiée comme le pays d'origine de la moitié des envois. Au total, 112 tonnes d'opium ont été saisies en Allemagne en 2011, ce qui correspond à une hausse de plus de 800 % par rapport à 2010 (12,3 tonnes). La buprénorphine, opioïde placé sous contrôle en vertu de la Convention de 1971, fait l'objet d'un trafic de grande ampleur de la France vers la Finlande, où les saisies se sont accrues en 2011, alors que les saisies entre la Finlande et l'Estonie ont diminué. En Estonie, le trafic d'héroïne et d'autres opiacés serait en baisse. En Lettonie, deux laboratoires illégaux fabriquant de la méthadone – sans doute destinée à la Fédération de Russie – ont été détectés en 2011.

777. Au cours de l'année écoulée, la lutte contre le trafic de drogues a peu progressé en Bosnie-Herzégovine, pays qui sert toujours de couloir de transit pour le trafic international de stupéfiants. Les groupes criminels organisés liés au trafic de drogues continuaient de mener leurs activités sur le territoire national. La consommation locale de drogues illicites restait relativement faible par rapport à celle observée dans d'autres pays européens. La Bosnie-Herzégovine n'est encore qu'à un stade précoce de la lutte contre le trafic de drogues et de la mise en place de mesures efficaces de réduction de la demande. Des mécanismes efficaces, durables et institutionnalisés de coopération et de coordination stratégique entre les différents services de détection et de répression sont toujours en cours d'élaboration, et les résultats obtenus par ces services en matière de lutte contre le trafic de drogues restent variables. L'OICS prie instamment le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine de créer, à titre prioritaire, un bureau chargé de coordonner les activités de lutte contre la drogue au niveau national et de continuer de renforcer la lutte contre la drogue dans chacune de ses entités constitutives, à savoir la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska.

b) Substances psychotropes

778. Les saisies d'amphétamines réalisées par les douanes en Europe occidentale ont triplé, passant de 615 kg en 2010 à 1 827 kg en 2011, sans toutefois atteindre leur niveau de 2009 (3 028 kg). C'est toujours en Europe que sont saisis la plupart des laboratoires fabriquant illicitement des substances du groupe des amphétamines; le nombre de laboratoires de fabrication d'amphétamine saisis en Europe est passé de 43 en 2009 à 62 en 2010. Il semblerait que la capacité de fabrication d'amphétamine ait été multipliée par cinq ou six aux Pays-Bas et en Belgique et qu'elle ait

augmenté de 30 % à 160 % en Pologne. La quantité de poudre d'amphétamine saisie en Europe occidentale et centrale a diminué, passant d'un niveau record de 8 tonnes en 2007 à 5 tonnes en 2010. L'Allemagne représentait près d'un quart du volume saisi, suivie par le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Pologne. En revanche, le nombre de comprimés d'amphétamine saisis en Europe occidentale et centrale a doublé, passant de 170 000 en 2008 à 345 000 en 2010, 96 % des opérations ayant eu lieu en Espagne. L'amphétamine saisie en Europe est essentiellement fabriquée par les pays suivants (classés par ordre décroissant d'importance): Pays-Bas, Pologne, Belgique, Bulgarie et Turquie. Les Pays-Bas restent le principal pays d'origine ou de distribution de la plupart des envois d'amphétamine saisis en Europe centrale et orientale (31 kg sur un total de 57 kg). Le volume d'amphétamines saisis en Europe centrale et orientale a considérablement diminué en 2011 par rapport à 2010, chutant à 57 kg. Les autorités douanières polonaises en ont saisi au total 49 kg, soit bien plus que la quantité de stimulants de type amphétamine saisis en Ukraine (3 kg) et en Bulgarie (2 kg). La plus grande saisie d'amphétamines (31 kg) a été réalisée à Olszyna (Pologne), à proximité de la frontière allemande, à bord d'un véhicule privé en provenance des Pays-Bas. Cinq saisies d'amphétamines, représentant un poids total de 11 kg, ont été effectuées en 2011 par les autorités douanières biélorusses et russes.

779. La méthamphétamine serait de plus en plus présente sur le marché illicite de l'amphétamine dans certains pays nordiques et baltes, bien que l'offre d'amphétamine soit nettement plus importante en Europe. En Pologne, où le nombre de laboratoires fabriquant illicitement de l'amphétamine a diminué en 2011, on a détecté un plus grand nombre de laboratoires fabriquant illicitement de la méthamphétamine. C'était aussi le cas en République tchèque. Le nombre de laboratoires de fabrication illicite de méthamphétamine saisis en Europe est passé de 361 en 2009 à 328 en 2010. La plupart d'entre eux (307) ont été saisis en République tchèque, mais les détectations de ce type d'installations ont augmenté en Autriche et en Bulgarie. Le nombre d'opérations et la quantité de méthamphétamine saisie en Europe occidentale et centrale n'ont cessé de s'accroître depuis 2001, pour s'établir à environ 7 300 opérations et 500 kg par an en 2009 et 2010, en hausse par rapport aux 300 kg ou presque de 2008. Cette augmentation est principalement due aux hausses enregistrées en 2009 en Suède et en Norvège, pays saisissant le plus de méthamphétamine. Les saisies douanières de méthamphétamine ont chuté de plus de 50 % en 2011, pour se situer à 64 kg, contre 142 kg en 2010, après une nette hausse par rapport à 2009 (30 kg). La Thaïlande était toujours le principal pays d'origine de la méthamphétamine saisie par les autorités douanières en Europe occidentale en

2011 (28 saisies sur 67 au total). Les pays africains étaient aussi d'importants pays d'origine, bien que dans une moindre mesure qu'en 2010. L'Afrique du Sud, le Bénin, le Ghana et le Nigéria représentaient à eux quatre 10 % du volume saisi.

780. Après avoir reculé pendant plusieurs années, surtout en 2009, la MDMA ("ecstasy") pourrait avoir refait surface en Europe depuis le milieu de l'année 2010 selon l'Office européen de police (Europol). Les saisies de substances du groupe "ecstasy" ont plus que doublé, passant de 595 kg en 2009 à 1,3 tonne en 2010. En Roumanie, le nombre de comprimés saisis en 2011 était environ 2,5 fois supérieur à celui saisi l'année précédente. Aucune saisie de laboratoire fabriquant de l'"ecstasy" en Europe n'a été signalée à l'ONUUDC en 2010, mais plusieurs installations de ce type ont été détectées en 2011. Cette tendance pourrait être liée à l'émergence de précurseurs chimiques légèrement modifiés non placés sous contrôle au niveau international. Selon l'OEEDT, après avoir diminué ces dernières années, l'offre de MDMA sous forme de comprimés d'"ecstasy" progresse, les méthodes de production reposant désormais de plus en plus, semble-t-il, sur le safole ou sur des produits chimiques comme le glycidate de 3,4-MDP-2-P, qui ont une structure proche de celle des précurseurs placés sous contrôle généralement utilisés dans la fabrication illicite d'"ecstasy". En 2010, 3 millions de comprimés d'"ecstasy" ont été saisis en Europe occidentale et centrale, ce qui correspond à une hausse de 50 % par rapport à 2009, mais à une nette baisse par rapport au niveau record de près de 23 millions de comprimés atteint en 2002. L'Espagne, la France et les Pays-Bas avaient saisi chacun environ un cinquième de ces comprimés, suivis par l'Allemagne, la Pologne et le Royaume-Uni. En Allemagne, la quantité de comprimés d'"ecstasy" saisis a plus que doublé entre 2010 et 2011. Les saisies de MDMA ("ecstasy") réalisées par les douanes en Europe occidentale sont passées de 109 kg en 2009 à 206 kg en 2010 et 466 kg en 2011, plus de la moitié du volume total ayant été saisie par les autorités douanières françaises. L'Organisation mondiale des douanes n'a signalé que cinq saisies d'"ecstasy" en 2011 en Europe orientale et centrale (trois par la Pologne, une par la Serbie et une par l'Estonie), pour un total de 21 kg. Les Pays-Bas ont été identifiés comme le principal pays d'origine des envois illicites d'"ecstasy" à destination d'autres pays européens, représentant quelque 80 % du volume total saisi par les autorités douanières en 2011.

c) Précurseurs

781. Des substances non placées sous contrôle continuent d'être utilisées pour masquer ou remplacer les précurseurs chimiques placés sous contrôle, bien que ce phénomène n'ait été que rarement observé en Europe avant 2010.

Europol a signalé plusieurs saisies importantes d'envois d'*alpha*-phénylacétoacétonitrile (APAAN) entre 2009 et 2011 et le démantèlement de laboratoires qui transformaient de l'APAAN en phényl-1 propanone-2 (P-2-P), précurseur chimique utilisé dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine. En plus d'être fabriqué illicitement en Europe, le P-2-P fait toujours l'objet d'un trafic.

d) Substances non placées sous contrôle international

782. La fabrication illicite, le trafic et l'abus de nouvelles substances psychoactives constituent toujours une grave menace en Europe occidentale et centrale. En 2011, 49 nouvelles substances psychoactives, soit une quantité record, ont été signalées au moyen du mécanisme d'alerte précoce de l'Union européenne. Toutes les substances identifiées étaient synthétiques; parmi elles figuraient notamment 23 cannabinoïdes de synthèse et 8 cathinones de synthèse. Cinq nouvelles familles chimiques de cannabinoïdes de synthèse, substances constituant le plus grand groupe surveillé par le mécanisme d'alerte précoce, ont été détectées. Sept substances qui étaient des médicaments, des métabolites ou des précurseurs de médicaments, ont aussi été identifiées. En 2011, des avertissements de santé publique ont été émis par le système de l'Union européenne sur les effets sanitaires nocifs d'un certain nombre de substances. Au Royaume-Uni, des achats de nouvelles substances psychoactives, vendues sous les désignations d'"aliments végétaux" et de "produits chimiques de recherche", ont été réalisés sur Internet à des fins de test; dans 19 % des cas, on avait en fait affaire à une substance placée sous contrôle national (20 %, 18 % et 22 % des échantillons contenaient, respectivement, des cathinones, des cannabinoïdes de synthèse ou des pipérazines).

783. Le nombre de sites Internet vendant des produits psychoactifs au détail et livrant dans les États membres de l'Union européenne s'est accru, passant de 170 en janvier 2010 à 314 en janvier 2011 puis 690 en janvier 2012. Environ un tiers d'entre eux étaient hébergés sur des serveurs situés aux États-Unis et un cinquième sur des serveurs situés au Royaume-Uni. Environ deux tiers des sites recensés affichaient une clause de non-responsabilité ou une mise en garde relative aux produits, et il était de plus en plus fréquent que des mesures visant à restreindre l'accès à de tels sites et à protéger l'identité des acheteurs et des vendeurs soient en place. Le kratom (*Mitragyna speciosa*) et *Salvia divinorum* étaient les deux produits les plus fréquemment proposés, puisqu'ils étaient disponibles sur 128 et 110 sites en ligne, respectivement. Une étude réalisée en 2011-2012 en Angleterre et au pays de Galles a révélé que 0,9 % des adultes interrogés avaient acheté leurs

drogues sur Internet la dernière fois qu'ils en avaient consommé, alors qu'ils étaient 0,7 % dans ce cas l'année précédente.

784. La méphédronne représente une part croissante du marché des drogues illicites dans certains pays européens. Bien qu'elle ne soit pas soumise à contrôle sur le plan international, elle a été placée sous contrôle dans la plupart des États membres de l'Union européenne. Pourtant, elle continue d'être offerte à la vente sur Internet, quoique sur de moins en moins de sites et à des prix de plus en plus élevés. En 2010-2011, plus de 120 sites Web proposant de la méphédronne et de la naphyrone ont été fermés au Royaume-Uni, pays où ces substances ont été inscrites parmi les drogues de la classe B en 2010. En Hongrie, la méphédronne était la substance de synthèse la plus fréquemment saisie en 2010, et une prévalence croissante des cas d'injection de méphédronne et d'autres cathinones a été signalée pendant la période 2010-2011. Au Royaume-Uni, sur les 2 564 saisies réalisées en Irlande du Nord en 2010-2011, 286 concernaient la méphédronne; c'est beaucoup plus que le nombre des saisies d'amphétamines (128) et d'"ecstasy" (150) et seulement légèrement moins que le nombre des saisies de cocaïne (304). En Angleterre et au pays de Galles, au cours de la période 2010-2011 (à la fois avant et après le placement de la méphédronne sous contrôle national), la prévalence annuelle de l'abus de méphédronne parmi les 16-59 ans était de 1,4 %, niveau similaire à celui de l'abus d'"ecstasy", ce qui fait de la méphédronne la troisième drogue la plus consommée au sein de cette tranche d'âge. Parmi les 16-24 ans, cette substance était aussi souvent consommée que la cocaïne (4,4 %). En 2011, les détectations de laboratoires fabriquant illicitement de la méphédronne ont nettement augmenté en Pologne.

785. Les saisies de khat par les douanes ont continué d'augmenter en Europe occidentale, passant de 49 tonnes en 2010 à près de 54 tonnes en 2011, avec 95 % des opérations réalisées en Allemagne (23,8 tonnes), en Suède (12,8 tonnes), en Norvège (8,3 tonnes) et au Danemark (6,6 tonnes). Une forte hausse du nombre de saisies de khat (1,4 tonne) a été signalée par Malte en 2011. En 2012, le Gouvernement néerlandais a placé le khat sous contrôle national en l'inscrivant à la liste II de la loi sur l'opium.

5. Abus et traitement

786. Avec une prévalence annuelle moyenne de 5,2 %, le cannabis reste la drogue dont il est le plus fréquemment fait abus en Europe, suivi par la cocaïne, les stimulants de type amphétamine et les opioïdes (en particulier l'héroïne). Des experts de nombreux pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est ont relevé une tendance croissante à l'abus de cannabis et de stimulants de type amphétamine, y compris d'"ecstasy", alors que l'abus d'opioïdes et de cocaïne serait

stable. Dans ces deux parties de l'Europe, la prévalence annuelle de l'abus de cannabis est estimée à 2,6 %, celle de l'abus d'opioïdes à 1,2 % et celle de l'abus d'opiacés à 0,8 %. On estime que la prévalence annuelle de l'abus de cocaïne y est de 0,1 % à 0,3 % de la population, celle de l'abus de stimulants de type amphétamine de 0,2 % à 0,5 % et celle de l'abus d'"ecstasy" de 0,5 % à 0,6 %.

787. Au sein de l'Union européenne, la prévalence annuelle de l'abus de cannabis parmi les adultes s'élève à 6,7 %, oscillant entre 0,3 % et 14,3 % selon les pays. En moyenne, 3,6 % des adultes d'Europe occidentale et centrale ont fait abus de cette substance au cours du mois écoulé, les plus hauts niveaux étant enregistrés en Espagne (7,6 %) et en Italie (6,9 %). La tendance à la stabilisation ou à la baisse de l'abus de cannabis en Europe occidentale et centrale semble se poursuivre en général³⁴, surtout parmi les jeunes adultes, bien qu'à un niveau toujours élevé, et on estime que 1 % de tous les adultes d'Europe pourraient en consommer chaque jour ou presque. La prévalence annuelle de l'abus de cannabis chez les jeunes adultes (âgés de 15 à 24 ans) en Europe occidentale et centrale est en moyenne de 15,2 % et se situe dans une fourchette allant de 0,9 % à 22,3 % selon les pays. La prévalence mensuelle moyenne s'élève à 8 %: plus d'une personne sur 10 âgée de 15 à 24 ans en France (11,8 %) et en Italie (11 %) et près d'une personne sur cinq en Espagne (17,2 %) ont déclaré avoir fait abus de cannabis au cours du mois précédent. Une comparaison entre les éditions 2005-2006 et 2009-2010 de l'étude sur le comportement des enfants d'âge scolaire en matière de santé réalisée par l'OMS indique, pour la plupart des pays européens, une tendance générale à la stabilisation ou à la baisse de la prévalence de l'abus de cannabis au cours de la vie chez les élèves de 15 et 16 ans, mais une tendance à la hausse de la prévalence au cours des 30 jours écoulés. En Suisse, 10,4 % des jeunes et des jeunes adultes (de 13 à 29 ans) avaient consommé du cannabis au cours des six mois précédents, ce qui représente une baisse par rapport à 2007 (11,1 %) et à 2004 (13,3 %), tandis que la prévalence de l'abus quotidien ou quasi-quotidien était restée stable à environ 1 % tout au long de la période 2007-2010. Le programme de prévention de l'abus de drogues "Jeunes d'Europe", fondé sur la recherche et lancé par les Villes européennes contre la drogue, a publié des conclusions faisant apparaître une baisse de la prévalence de l'abus de cannabis au cours de la vie chez les jeunes de 15 et 16 ans en Islande, celle-ci étant passée de 17 % en 1998 à 3 % en 2011. En Allemagne, la prévalence annuelle a diminué chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans, passant de 9,2 % en 2001 à 4,6 % en 2011, mais est restée relativement

constante chez ceux âgés de 18 à 25 ans, à environ 13,5 % en 2011.

788. Le niveau d'abus de cocaïne reste relativement stable, avec une prévalence annuelle moyenne de 1,2 % parmi les adultes en Europe occidentale et centrale et une fourchette comprise entre 0,1 % et 2,7 % (2,1 % chez les 15-34 ans). La prévalence annuelle de l'abus de cocaïne chez les adultes a diminué ces dernières années dans les pays ayant des taux de prévalence élevés, comme le Danemark, l'Espagne, l'Irlande et le Royaume-Uni. En France, elle a toutefois continué d'augmenter, de 0,3 % en 2000 à 0,9 % en 2010, alors que la prévalence au cours de la vie parmi les jeunes âgés de 17 ans a diminué, passant de 3,3 % en 2008 à 3 % en 2011 (depuis un taux de 0,9 % en 2000).

789. L'abus d'opioïdes en Europe occidentale et centrale serait stable, avec une prévalence annuelle moyenne estimée à 0,4 %. Si l'abus d'héroïne en Europe est probablement en train de reculer ou de se stabiliser, celui d'opioïdes synthétiques et semi-synthétiques semble s'accroître dans certains pays. Il se peut que les opioïdes synthétiques et semi-synthétiques tels que le fentanyl et la buprénorphine remplacent l'héroïne dans certains pays d'Europe septentrionale et centrale, notamment l'Estonie et la Finlande. L'abus d'opioïdes est à l'origine de près de la moitié des nouvelles admissions en traitement et de la majorité des décès liés à la drogue dans la région; 5 % des personnes commençant un traitement ont déclaré consommer principalement des opioïdes autres que de l'héroïne. En Estonie, où l'OECD a observé le plus haut niveau par habitant de décès provoqués par la drogue dans l'Union européenne, trois quarts des personnes commençant un traitement ont indiqué consommer principalement du fentanyl, tandis qu'en Finlande plus de la moitié des personnes entamant un traitement ont cité la buprénorphine comme principale drogue posant problème.

790. L'abus d'amphétamines en Europe occidentale et centrale reste stable, avec une prévalence annuelle moyenne de 0,5 % parmi les adultes et une fourchette située entre 0 % et 1,1 %. La prévalence annuelle moyenne chez les 15-34 ans était de 1,1 %, soit le double de ce qu'elle était dans l'ensemble de la population. Dans beaucoup de pays, plus particulièrement d'Europe septentrionale, centrale et orientale, l'amphétamine est le stimulant dont il est le plus fait abus et représente, dans nombre de ces pays, la deuxième drogue illicite la plus consommée après le cannabis. Au Royaume-Uni, la prévalence annuelle de l'abus d'amphétamine chez les 15-34 ans a reculé de 6,2 % en 1998 à 1,8 % en 2009-2010. Au Danemark, elle est passée de 3,1 % en 2000 à 2 % en 2010. L'offre de méthamphétamine est de plus en plus importante dans les pays d'Europe septentrionale et occidentale, et des niveaux croissants d'abus ont été relevés en Allemagne, en Norvège et dans

³⁴ La Pologne a cependant fait état d'une hausse sensible de l'abus de cannabis en 2010.

d'autres pays scandinaves; en Lituanie, cette substance est désormais le stimulant de type amphétamine dont il est le plus fait abus. Les niveaux d'abus d'"ecstasy" en Europe se sont stabilisés ces dernières années, avec une prévalence annuelle moyenne de 0,8 %, mais certains signes indiquent une possible résurgence.

791. Selon l'OECD, si les niveaux d'abus de nouvelles substances psychoactives ne sont pas considérables, ils risquent d'augmenter. En Irlande, la prévalence annuelle de l'abus de telles substances était en 2010-2011 de 4 % parmi les adultes et de 10 % parmi les jeunes adultes (âgés de 15 à 24 ans). En Pologne, la prévalence annuelle de l'abus d'"euphorisants légaux" chez les jeunes de 18 et 19 ans est passée de 2,6 % en 2008 à 7,1 % en 2011, la prévalence mensuelle s'élevant à 2,5 %. Au Royaume-Uni, le nombre d'admissions dans les hôpitaux et de consultations médicales liées à de nouvelles substances psychoactives a augmenté, tout comme les problèmes de santé provoqués par l'usage régulier de telles substances. Si globalement le nombre de décès liés à la drogue au Royaume-Uni a chuté de 14 % entre 2009 et 2010, le nombre de décès causés par de nouvelles substances faisant l'objet d'un abus a sensiblement augmenté, passant de 6 cas en 2008 à 44 cas en 2009. En Angleterre et au pays de Galles, la prévalence annuelle de l'abus de méphédronne parmi les jeunes adultes s'élevait en 2011-2012 à 1,1 %, ce qui représente une baisse par rapport à l'année précédente (1,4 %). Chez les jeunes adultes (âgés de 16 à 24 ans), elle était de 3,3 %, c'est-à-dire la même que pour l'"ecstasy", ce qui représentait néanmoins une baisse par rapport à 2010-2011 (4,4 %). L'Italie a observé une nette hausse de l'abus de tranquillisants et de sédatifs en 2010, alors que cette pratique a nettement reculé en Espagne. Au Royaume-Uni, en Irlande du Nord, l'abus d'antidépresseurs a augmenté.

792. L'enquête dite ESPAD (European School Project on Alcohol and Other Drugs) réalisée auprès d'élèves de 15 et 16 ans dans 37 pays a révélé que la prévalence au cours de la vie de l'abus de drogues illicites était en 2011 de 18 %, soit un niveau en hausse par rapport à 1995 (11 %), mais stable depuis 2007. La prévalence annuelle a sensiblement diminué en Irlande, où elle est passée de 37 % en 1995 à 19 % en 2011, ainsi qu'au Royaume-Uni, où elle est passée de 42 % en 1995 à 29 % en 2007, tandis que sa plus forte hausse (9 points de pourcentage) a été enregistrée à Monaco. En moyenne, le pourcentage de personnes interrogées ayant déclaré avoir commencé leur consommation à 13 ans ou moins s'établissait à 4 % pour les produits à inhaler, à 3 % pour le cannabis et à 1 % - 2 % pour les tranquillisants ou sédatifs hors prescription, les amphétamines ou l'"ecstasy". L'enquête a en outre révélé que 8 % des jeunes scolarisés en France avaient déjà pris du cannabis à l'âge de 13 ans et que 15 % des élèves en Croatie

et un élève sur 10 en Lettonie et en Slovaquie avaient déjà pris des produits à inhaler à cet âge. La prévalence annuelle et la prévalence au cours de la vie de l'abus de cannabis étaient relativement stables, s'établissant à 13 % et 17 %, respectivement. Les progressions de la prévalence annuelle les plus importantes ont été observées en France (de 24 à 35 %) et à Monaco (de 21 à 33 %), et d'importantes progressions ont également été constatées en Pologne (de 12 à 19 %) et au Portugal (de 10 à 16 %). En France et à Monaco, plus d'un élève sur cinq (24 % et 21 %, respectivement) a indiqué avoir consommé du cannabis au cours des 30 jours précédents, puis en République tchèque et en Espagne (15 % dans chacun de ces pays). Sur les élèves interrogés, 4 % avaient fait abus de cannabis au moins une fois par semaine au cours de la période visée par l'enquête. L'enquête a montré que la prévalence au cours de la vie de l'usage hors prescription de tranquillisants et de sédatifs chez les jeunes scolarisés était restée relativement stable, à 7 ou 8 % environ, entre 1995 et 2011.

793. Les substances le plus souvent citées par les personnes entamant un traitement en Europe occidentale et centrale étaient les opioïdes (48 %), le cannabis (25 %), la cocaïne (15 %) et les stimulants autres que la cocaïne (6 %). La substance le plus fréquemment citée comme "autre drogue faisant l'objet d'abus" était le cannabis. Entre 2004 et 2009, le nombre de personnes se soumettant pour la première fois à un traitement et faisant abus principalement de cannabis a augmenté de 40 % dans 18 pays européens. En 2009, l'amphétamine était la principale drogue dont faisaient abus 5 % des patients nouvellement admis en traitement en Europe, mais représentait une part bien plus importante en Suède (28 %), en Pologne (25 %) et en Finlande (17 %). La méthamphétamine était la principale drogue dont faisaient abus près d'un tiers des patients nouvellement admis en République tchèque et près de deux tiers des patients nouvellement admis en Slovaquie, et sa consommation a augmenté ces 10 dernières années. En Irlande, le nombre de nouvelles admissions s'est accru de plus de 50 % entre 2005 et 2010: si la part des demandes ayant pour origine l'abus d'opiacés - essentiellement d'héroïne - a légèrement diminué en 2009-2010, le nombre d'admissions pour abus de cannabis principalement s'est accru de plus de 80 % entre 2005 et 2010, le cannabis dépassant l'héroïne comme principale drogue consommée par les patients nouvellement admis en traitement en 2010. En Irlande, les nouvelles substances sont apparues pour la première fois en 2009 parmi les principales drogues posant problème; elles étaient alors à l'origine de 17 admissions. Ce nombre est passé à 213 en 2010, dépassant ainsi le chiffre cumulé des admissions pour abus d'amphétamines, d'"ecstasy" et de produits à inhaler. Au Royaume-Uni, en Angleterre, le nombre de personnes de moins de 18 ans suivant un traitement principalement pour abus d'héroïne

ou de cocaïne a diminué de 33 % et de 23 %, respectivement, entre 2009-2010 et 2010-2011; de même, le nombre de jeunes adultes (âgés de 18 à 25 ans) commençant un traitement pour héroïnomanie ou abus de "crack" a reculé de plus de 50 % entre 2005/2006 et 2010-2011. En revanche, le nombre de jeunes de moins de 18 ans traités principalement pour abus de stimulants de type amphétamine (hors "ecstasy") s'est accru de 150 % entre 2009-2010 et 2010-2011, en raison du placement de la méphédronne sous contrôle national en 2010. Plus de la moitié (58 %) ³⁵ des jeunes de moins de 18 ans entamant un traitement pour toxicomanie, y compris pour alcoolisme, en Angleterre ont déclaré faire abus principalement de cannabis, alors même que le nombre d'admissions a légèrement diminué par rapport à l'année précédente.

794. Au Bélarus, 12 967 personnes étaient inscrites au registre des personnes dépendantes à la drogue en décembre 2011. Parmi elles, 2 574 y avaient été inscrites cette année-là pour la première fois (contre 2 274 en 2010). Les opiacés étaient les substances dont les consommateurs recensés faisaient le plus abus, et 62,8 % des personnes nouvellement inscrites au registre en faisaient abus. En 2011, la majorité des toxicomanes recensés au Bélarus faisaient abus d'un opium produit de manière artisanale à partir de paille ou de graines de pavot. En ce qui concerne ceux qui étaient nouvellement recensés, les cas d'abus de morphine à usage pharmaceutique étaient plus nombreux et ceux d'abus d'héroïne moins nombreux qu'en 2010. En 2011, le nombre de personnes recensées faisant abus d'opiacés a augmenté de 6,5 %, celui des personnes faisant abus de cannabinoïdes de 8,1 % et celui des personnes faisant abus de sédatifs et tranquillisants de 5,7 %. En 2011, 3,6 % des personnes nouvellement inscrites au registre faisaient abus d'amphétamine, ce qui représentait un changement mineur par rapport à l'année précédente.

795. En Bosnie-Herzégovine, le nombre de personnes faisant abus de drogues semble s'accroître, notamment parmi les jeunes. Le nombre d'usagers de drogues par injection y est estimé à 7 500, soit approximativement 0,3 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Des enquêtes révèlent que ces usagers ont en moyenne 30 ans, qu'ils sont à 91 % de sexe masculin et qu'ils consomment majoritairement de l'héroïne. Un tiers des usagers injecteurs interrogés ont déclaré avoir partagé des seringues au cours du mois précédent. On estime que la dépendance aux drogues touche 30 à 70 % de la population carcérale. Selon les autorités locales, le marché des drogues de synthèse,

notamment de l'"ecstasy", se développe, en particulier dans les zones urbaines.

796. La drogue la plus facile à se procurer, et donc celle dont il est le plus fréquemment fait abus, en Fédération de Russie est le cannabis, qui est principalement introduit clandestinement dans le pays depuis l'Asie centrale mais aussi produit localement. La situation actuelle en matière d'abus de drogues se caractérise également par une consommation non médicale d'héroïne, de désomorphine, de cocaïne et de stimulants de type amphétamine à grande échelle. Le Ministère de la santé russe a recensé environ 500 000 toxicomanes officiellement enregistrés. Les tendances récemment observées sont notamment le remplacement de l'héroïne par des drogues moins chères et plus aisément accessibles, comme l'opium acétylé, qui est produit à partir de paille de pavot et que l'on fait souvent passer pour du pavot à usage culinaire, et la désomorphine, qui est tirée de médicaments licites à base de codéine.

797. Selon le Service fédéral de contrôle des drogues de la Fédération de Russie, le nombre d'usagers de désomorphine est en hausse dans le pays. Le niveau de consommation a considérablement augmenté par rapport à ce qu'il était cinq ans plus tôt: tandis qu'à peine plus de 2 kg avaient été consommés en 2006, ce sont près de 100 kg qui l'ont été en 2011. Le taux de mortalité liée à l'abus de cette substance parmi les toxicomanes – des jeunes pour la plupart – commence à s'approcher de celui de la mortalité liée à l'abus d'héroïne. On estime qu'entre 5 000 et 7 000 personnes sont décédées à cause de la désomorphine ces deux dernières années. Dans certaines régions du pays, jusqu'à 90 % des toxicomanes recensés pour la première fois consommaient cette substance.

798. En Europe, le nombre des décès provoqués par la drogue (estimés à 7 237), ainsi que celui des décès dus à une surdose de drogues, est resté stable en 2010. Les opioïdes étaient en cause dans environ trois quarts des décès liés à la drogue, et la polytoxicomanie (consommation d'alcool, de benzodiazépines et autres opioïdes et de cocaïne, souvent en association avec de l'héroïne) l'était dans une part importante de ces décès. Parmi les Européens âgés de 15 à 34 ans, les surdoses de drogues étaient la cause de 4 % des décès. Le nombre de décès liés à la drogue a baissé en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni. En revanche, il a augmenté en Estonie et en Finlande en raison de la hausse du nombre de décès dus aux opioïdes dans ces deux pays et du nombre de décès liés aux stimulants de type amphétamine, aux tranquillisants et aux sédatifs en Finlande.

799. Après une forte hausse du nombre de cas d'infection à VIH et de la prévalence du VIH parmi les usagers de drogues par injection en Grèce et en Roumanie en 2011,

³⁵ Si l'on exclut les patients traités pour alcoolisme, le taux de patients traités principalement pour abus de cannabis s'élève à 86 %.

une enquête conjointe réalisée par l'OECD et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies a montré que, dans la plupart des pays, aucune évolution du taux de nouveaux cas diagnostiqués ni de la prévalence du VIH parmi les usagers de drogues par injection n'avait été notée en 2010-2011. La Bulgarie, la Grèce, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg et la Roumanie ont toutefois enregistré de légères hausses, tandis que d'autres pays ont signalé une augmentation des comportements à risque en matière d'injection ou un accès limité des usagers de drogues par injection aux services de prévention.

E. Océanie

1. Principaux faits nouveaux

800. Les taux d'abus et de fabrication illicite de stimulants de type amphétamine en Océanie restent parmi les plus élevés au monde. En Australie et en Nouvelle Zélande, cette tendance est très bien documentée, même si l'abus de méthamphétamine semble être stable ou en baisse. Si la fabrication illicite est largement répandue dans ces pays, des opérations de répression récentes visant des précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication locale ont entraîné l'augmentation des prix des stimulants de type amphétamine, ce qui a attiré l'attention de trafiquants étrangers qui cherchaient à réaliser des bénéfices. Par conséquent, le nombre de saisies de méthamphétamine a augmenté du fait de la hausse des taux d'interception. Toutefois, le manque d'information sur la lutte contre les drogues dans les autres pays de la région, en particulier les États insulaires du Pacifique, dont beaucoup n'ont pas ratifié les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, ne permet pas de vraiment bien comprendre la situation du trafic de drogues. Des travaux de recherche indiquent cependant que des méthamphétamines sont disponibles et que leur abus est très répandu chez les jeunes, même dans les régions assez isolées.

801. L'abus de cocaïne progresse également et d'importantes saisies ont été signalées dans la région, en particulier en Australie. Cette tendance concorde avec les indications des précédentes années, selon lesquelles les trafiquants considèrent l'Australie et la Nouvelle-Zélande comme des marchés à fort potentiel de croissance. L'augmentation de la prévalence d'"euphorisants légaux" pose de graves problèmes aux services australiens de santé, de détection et de répression ainsi que de réglementation, en raison du grand nombre de substances disponibles, de la confusion concernant leur statut juridique et de la complexité du processus de fabrication et des modalités de l'offre. On retrouve également cette tendance dans l'évolution de l'abus de drogues. Si le cannabis reste la

première drogue illicite dans la région, il ne fait aucun doute que la popularité des nouvelles drogues de type stimulant est en hausse chez les jeunes.

802. L'OICS s'est félicité des décisions des Gouvernements nauruan et niouéen d'adhérer à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et les a instamment priés de poursuivre leurs efforts en adhérant aux deux autres traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

803. Cependant, il reste que neuf États d'Océanie ne sont toujours pas parties aux trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, ce qui continue de gravement préoccuper l'OICS, compte tenu notamment de l'augmentation des cas de trafic et de fabrication illicite de drogues signalés dans la région. Des taux de prévalence élevés d'abus de cannabis et la fabrication illicite de méthamphétamine font de l'Océanie une région particulièrement sensible à la criminalité organisée. L'OICS continue d'appeler tous les États concernés, à savoir les Îles Cook, les Îles Salomon, Kiribati, Nauru, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Tuvalu et le Vanuatu, à adhérer sans délai aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues auxquels ils ne sont pas encore parties. Ces États peuvent être facilement mis à profit par les trafiquants qui cherchent à approvisionner les marchés australien et néo-zélandais.

2. Coopération régionale

804. Un certain nombre de conférences régionales ont été organisées dans la région, ce qui a permis de renforcer la coordination et la coopération sur des questions relatives au contrôle des drogues.

805. La réunion du Comité de sécurité régionale du Forum des îles du Pacifique s'est tenue aux Fidji en juin 2012. Les débats ont porté sur les questions transfrontalières, en particulier la criminalité transnationale organisée; la gestion des frontières et la lutte contre le terrorisme; les problèmes liés à la détection et à la répression aux niveaux national et régional; et les questions relatives à la sécurité humaine, aux droits de l'homme et à la gouvernance.

806. Le trafic des précurseurs chimiques en Océanie reste une source majeure de préoccupation pour les autorités de la région. Pour lutter contre ce phénomène, une réunion conjointe des Équipes spéciales du Projet "Cohesion" et du Projet "Prism" s'est tenue à Canberra du 4 au 7 octobre 2011. Des membres de ces Équipes venus d'Allemagne, d'Australie, de Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, d'Inde, du Mexique et des Pays-Bas, ainsi que des représentants de la Commission européenne, d'INTERPOL et du secrétariat de l'OICS ont assisté à la